

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/35

Le CINQ JUIN de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Patricia COGNET, Corinne LACOSTE, Marie GAILLARD, MM Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Mmes Catherine REMIGY à Corinne LACOSTE, Sandra MARFAING à M. Arnaud HILLION, M. Kevin AUBARET à Mme Patricia COGNET, Mme Virginie CORMERAIS à M. Laurent ZANDONA, M. Pierre BARRIE à M. Benoît COUTURIER*

Date de convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme Corinne LACOSTE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 14

Pour :

Contre :

Abstentions :

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 et notamment son article 4 portant convocation des conseils municipaux le vendredi 05 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants,

Vu la circulaire n°NOR/INTP/2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Madame le Maire précise que Mireille CAROLI, de nationalité belge, ne peut pas prendre part au vote et n'a de ce fait, pas été convoquée.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Corinne LACOSTE a été désigné secrétaire du bureau électoral.

Sont candidats en tant que délégués :

- Véronique HAÏTCE
- Christian BERNIAC
- Arnaud HILLION
- Laurent ZANDONA

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Véronique HAÏTCE 12 voix
- Christian BERNIAC 12 voix
- Arnaud HILLION 12 voix
- Laurent ZANDONA 2 voix

Madame Véronique HAÏTCE, Messieurs Christian BERNIAC et Arnaud HILLION ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

Sont candidats en tant que suppléants :

- Denis VAILLANT
- Catherine REMIGY
- Marie GAILLARD
- Laurent ZANDONA

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Denis VAILLANT 12 voix
- Catherine REMIGY 12 voix
- Marie GAILLARD 12 voix
- Laurent ZANDONA 2 voix

Mesdames Catherine REMIGY, Marie GAILLARD et Monsieur Denis VAILLANT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 5 juin 2026.

Fait à Goyrans, le 5 juin 2026.

Véronique HAÏTCE



Maire de Goyrans